OPINION

ET

JUGEMENT MOTIVÉ

DE JACQUES BOILLEAU,

Député du Département de l'Yonne,

SUR LOUIS LE DERNIER;

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

J'ai été envoyé ici pour concourir avec vous au salut de la patrie, pour faire usage de toutes les mesures que je croirois propres à sauver le peuple.

Si donc les lumières de ma raison & de ma conscience me disent que la mort de Louis est, de ces mesures, l'une des plus importantes, en prononçant sa condamnation, je ne fais que mon devoir, & je ne vais pas au-delà de mes pouvoirs.

Ce n'eſt pas moi qui me ſuis conſtitué juge; c'eſt la ſouveraineté du peuple, ce ſont les circonſtances, ce ſont les *principes* qui m'ont créé tel.

Je crois encore que le peuple nous a diſpenſé des formes de la juſtice établies par nos lois, par cela ſeul qu'il nous a chargé d'une affaire qui, par ſa nature, fait une exception aux communs événemens de la vie.

Ici, les circonſtances, l'homme, ſes crimes, ſes rapports avec l'étranger, ſa poſition vis-à-vis de nous, tout offre un cours de choſes *extraordinaire*; il ne faut donc point parler des formes *ordinaires*; c'eſt vouloir faire paſſer par la même filière des objets non malléables & entièrement diſproportionnés.

Où il exiſte un crime, je veux une punition; non par vengeance, car la vengeance ne fut jamais une vertu, &, par cela ſeul, elle doit être étrangère à des républicains, qui ne doivent être que généreux; mais je la veux, cette punition, *par reſpect pour la juſtice, & auſſi pour l'utilité de la morale.*

Il ſeroit affreux pour moi de voir la loi, comme le deſpotiſme, choiſir ſes victimes; je veux que ſon glaive ſe promène indiſtinctement ſur toutes les têtes, & il m'en faut un grand exemple.

Demanderai-je la réclusion?..... Je croirois décréter l'anarchie pour tout le temps de la vie de Louis; car je laiſſerois ſubſiſter un prétexte pour les *factieux*, s'il en exiſte; une cauſe de mécontentement & d'agitation pour ceux dont il a fait périr les parens & les amis; enfin, un point de ralliement, un centre d'eſpérance pour tous les ennemis du bien public.

Demanderai-je la déportation?..... Ce ſeroit une immoralité; car les rois qui, mépriſent l'opinion publique, n'étant pas ſenſibles aux affronts, à la honte, ce ſeroit récompenſer le coupable; ce ſeroit remplir les vœux de Louis, puiſque, depuis la révolution, il a tout fait pour ſe déporter lui-

WING/ROSENTHAL 2001090500

même : autant vaudroit *preſque* ne pas l'avoir arrêté à Varennes.

D'ailleurs, cette meſure, outre *les dangers qu'elle préſenteroit dans ſon execution*, me feroit craindre les ſuites les plus fâcheuſes après ſon exécution même.

Les rois n'ayant pas de véritable moralité, ne regardent pas Louis comme coupable, ils ne le conſidèrent que comme un être malheureux ; & tant qu'il vivroit, *vous ſoupçonnant de foibleſſe*, ils ſe conſumeroient en efforts pour le réintroniſer.

Un roi détrôné intéreſſe l'*eſpèce d'honneur* des autres rois ; il peut même intéreſſer les peuples à ſa cauſe par une conduite adroite dans ſon exil.

Mais s'il expie ſes crimes ſous le glaive des lois d'un peuple libre, cet acte de vigueur étonne tous les potentats ; ils reſtent effrayés, conſternés ; ils tremblent d'éprouver ſon ſort, ils ſont moins entreprenans, ſur-tout lorſque tous les peuples ſont prêts à ſonner contre eux le tocſin de l'inſurrection, & à faire retentir le canon d'alarme.

On ne fait pas aſſez d'attention à cette dernière circonſtance, lorſqu'on ſemble craindre les ſuites de la mort de Louis, par rapport aux étrangers.

Les peuples, accoutumés à conſidérer les rois comme des objets ſacrés, ſe diront néceſſairement : *Mais, il faut pourtant bien que ces têtes de rois ne ſoient pas ſi ſacrées, puiſque la hache en approche, & que le bras vengeur de la juſtice ſait les frapper ;* & c'eſt ainſi que vous les pouſſez dans la carrière de la liberté.

Dans les révolutions, il faut des meſures vigoureuſes & énergiques, ſans craindre les périls qui peuvent en être la ſuite : les craindre, c'eſt les faire naître.

Citoyens, je ne connois rien de ſi redoutable pour les méchans, rien de ſi grand, rien de plus propre à enfanter des prodiges, que l'*homme de bien qui ne craint pas la mort.*

Case
Wing
oDC
137.08
.F73
V.9
no.46

Je me ſuis toujours rappelé ce que diſoit Omar à ſes amis, lorſqu'il façonnoit leurs ames.

Qui que tu ſois, diſoit-il, *qui, amoureux de la liberté, veux être riche ſans bien, puiſſant ſans ſujets, ſujet ſans maître, oſes mépriſer la mort; les rois trembleront devant toi; toi ſeul ne craindras perſonne.*

Hé bien, citoyens, que chacun de nous, exempt de toute ambition, ſache auſſi mépriſer la mort, & j'aſſure que nous triompherons de tous les obſtacles.

Oui, ſi nous ne craignons pas de mourir, nous vivrons & nous ferons vivre la république; ſi nous ſommes foibles, & que nous ayons peur de la mort, nous périrons, & avec nous périra la république.

Armons-nous déſormais de la maſſue d'Hercule pour écraſer tous les monſtres qui oſeront lever une tête hideuſe ſous une forme royale, & frappons-les d'épouvante en ce moment par un grand acte de ſévérité & de juſtice.

Je ne vois nul moyen plus puiſſant pour aſſurer la ſtabilité de la république, que de punir Louis de la manière dont on punit en France les traîtres & les conſpirateurs.

Citoyens, on parle de factions, de projets liberticides; hé bien! s'il en exiſte, cette meſure fera tomber les maſques; elle mettra les lâches à découvert: moi, je ſuis las de marcher dans les ténèbres; je veux voir mon ennemi en face.

Raſſurez-vous, citoyens: ſi des fourbes & des ambitieux oſent manifeſter quelques intentions liberticides,..... nous ſommes là;..... nous les anéantirons, car nous nous réunirons tous pour les combattre; alors nous aurons doublement mérité de la patrie.

Je ſuis humain, j'abhorre le ſang; ainſi, je crois déja bien mériter d'elle en *votant pour la mort.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.